



Demande de remboursement d'argent d'une amie

Par Visiteur

Bonjour,

Une ancienne amie avec qui j'ai cessé toute relation me réclame des sommes qu'elle m'a données en échange de mes services pour l'assister dans le traitement de sa maladie et dont elle ne peut justifier le paiement.

Elle me réclame aujourd'hui la somme de 8.715 ? alors qu'elle ne peut justifier que d'une reconnaissance de dette de 3.000 ?, somme qu'elle m'a réellement prêtée et dont elle possède un écrit de ma part.

L'ayant aidée à négocier la vente de son ancien véhicule et à gagner 2.000 ?, elle m'avait dit qu'elle "tirait un trait" sur ce qu'elle m'avait prêté, mais je n'ai pas pensé à lui faire déchirer la reconnaissance de dette.

Dès lors que j'ai cessé toutes relations avec elle (car c'était devenu du harcèlement) je ne répondais plus à ses mails. Elle m'a envoyé un courrier recommandé le 1er juillet 2010 (que je ne suis pas allée chercher à la poste) avec copie par mail à ma fille et à une de mes amies me donnant un mois pour lui payer. Je n'ai rien fait et je viens de recevoir un courrier recommandé que j'ai reçu aujourd'hui à mon domicile de la part de la DAS protection juridique Générale me demandant de payer 8.715 ? dans les 15 jours, faute de quoi ils saisiront la juridiction compétente afin d'obtenir les sommes demandées.

Dois-je payer cette somme, sachant qu'il n'y a une reconnaissance que pour 3.000 ? (bien qu'elle soit contestable) ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame

Y-a-t-il une quelconque preuve que vous devez à cette dame la somme demandée et non uniquement le montant indiqué sur la reconnaissance de dettes?

Cordialement